

Charte des Achats Responsables 2025

Titre	Charte des Achats Responsables 2025	
Diffusion	Publique	
Langue	Français	

Propriétaire	F. Lecan	
Rédigé par	C. Adam	Date : 15/01/2025
Validé par	F. Lecan	Date : 15/01/2025

Etat	Initial	
Nom du fichier	JEMS_Politique Achats Responsables 2025	

Révisions :

Date	Modification	Auteur	Etat	Version
11/12/2023	Création du document	C. Adam F. Lecan	Initial	0.1
15/01/2025	Mise à jour du document	C. Adam F. Lecan	Validé	1.0

Table des matières

1.	Gestion du document	3
1.1.	Abréviations et acronymes	3
1.2.	Document de Référence	3
2.	JEMS, un acteur responsable et engagé pour le développement durable	4
3.	Engagements de JEMS et des Fournisseurs	5
3.1.	Engagements en matière de responsabilité sociétale, éthique et environnementale.....	5
3.2.	Engagements de JEMS envers ses fournisseurs, acheteurs et autres partenaires	5
3.3.	Engagements sociaux.....	7
3.4.	Engagements environnementaux	8
3.5.	Engagements éthiques et d'ordre moral	9
3.6.	Respect des engagements de la Politique Achats Responsables – Suivi et Contrôle	10

1. Gestion du document

1.1. Abréviations et acronymes

Type	Description
/	/

1.2. Document de Référence

Ci-dessous les documents liés à ce document :

Intitulé	Diffusion	Propriétaire
/	/	/

Les documents portant la mention « Confidentiel » sont consultables auprès de leur propriétaire.

Chez JEMS Group, notre vision du futur est celle d'un monde d'innovations et de transformations, sources pérennes de performances non seulement économiques mais aussi sociales et de développement durable pour toute entreprise moderne.

2. JEMS, un acteur responsable et engagé pour le développement durable

En tant qu'acteur engagé pour le développement durable, JEMS porte une attention particulière à la politique Achats dans le cadre de sa responsabilité RSE, et s'engage à la réalisation d'Achats Responsables et à mener à bien une politique de sélection de ses partenaires et fournisseurs en conformité avec les principes établis dans le Pacte Mondial des Nations Unies. (ODD 12 - Consommation et production responsables) : En mettant l'accent sur des achats responsables, JEMS soutient la transition vers des pratiques de consommation et de production durables, contribuant ainsi à la réduction de l'impact environnemental global.

JEMS s'implique avec détermination et régularité à la défense et l'application du respect des droits fondamentaux et bonnes pratiques en matière d'achats. JEMS s'efforce dans ce même cadre à favoriser la diminution des impacts environnementaux, éthiques et sociaux de sa politique et de ses processus achats.

- (ODD 8 - Travail décent et croissance économique) : JEMS soutient la création de conditions de travail décentes et des opportunités économiques inclusives tout en respectant les normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement.
- (ODD 10 - Inégalités réduites) : En intégrant des pratiques d'achats responsables, JEMS contribue à la réduction des inégalités, notamment en s'assurant que ses fournisseurs respectent des principes d'égalité des chances et de diversité.
- (ODD 13 - Lutte contre le changement climatique) : En cherchant à réduire les impacts environnementaux, JEMS participe activement à la lutte contre le changement climatique, en favorisant des fournisseurs adoptant des pratiques écologiques et responsables.

JEMS révisé chaque année sa Politique des Achats Responsables pour à la fois veiller à sa parfaite conformité aux nouvelles réglementations mais aussi pour en optimiser sa performance et cohérence liées à l'évolution de ses activités.

- (ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs) : La révision annuelle de la politique démontre un engagement à améliorer continuellement la coopération avec les partenaires pour atteindre les objectifs de développement durable.

Cette Politique a pour objet d'être un référentiel commun aux acheteurs de JEMS et à ses fournisseurs et autres tiers impliqués dans les achats du Groupe. Elle décrit de manière bilatérale l'ensemble des engagements sociétaux, sociaux et environnementaux que JEMS défend et souhaite mettre en œuvre auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, mais établit aussi les actions qu'elle s'engage à respecter auprès de ces mêmes tiers pour répondre également à leur démarche de politique d'Achats Responsables.

- (ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces) : En décrivant les engagements sociétaux et environnementaux avec ses partenaires commerciaux, JEMS soutient la transparence et l'intégrité, en établissant des relations responsables basées sur la confiance mutuelle.

Chaque fournisseur majeur de JEMS s'engage ainsi à signer et respecter cette Politique afin de prendre toute mesure correctrice éventuelle dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

- (ODD 12 - Consommation et production responsables) : En exigeant que ses fournisseurs respectent la Politique des Achats Responsables, JEMS encourage l'adoption de pratiques durables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Au travers de cette Politique, JEMS s'engage à :

- Mettre en place un comité responsable et en charge de l'application et du contrôle de l'application de la Politique des Achats Responsables ;
 - (ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces) : Le comité assure la bonne gouvernance et la transparence de la mise en œuvre de la politique, renforçant la responsabilité des actions prises.
- Demander et encourager l'ensemble de ses acheteurs et fournisseurs majeurs à signer cette Politique ;
 - (ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs) : L'implication des fournisseurs dans cette démarche encourage un partenariat collaboratif pour atteindre les objectifs de développement durable.
- Réviser de manière régulière sa Politique des Achats Responsables et les principes et règles qui y sont liés.
 - (ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs) : L'amélioration continue de la politique assure que JEMS et ses partenaires restent alignés sur des objectifs communs en matière de développement durable.

3. Engagements de JEMS et des Fournisseurs

3.1. Engagements en matière de responsabilité sociétale, éthique et environnementale

Les engagements de la Politique des Achats Responsables suivent et respectent les principales législations internationales en vigueur en matière de droit du travail, de sécurité et d'environnement. Ils s'appuient également sur un ensemble de déclarations et autres textes de référence internationale :

- Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- Déclaration de l'Organisation International du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Convention de l'OCDE et des Nations Unies contre la corruption ;
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2013 JEMS s'engage à respecter et à appliquer les principes du Pacte qui découlent en partie des déclarations et conventions suscitées et concernent à la fois la responsabilité sociétale de l'entreprise, son comportement et ses actions face au développement durable et aux problèmes d'environnement et son engagement social.

JEMS communique de manière formalisée et chaque année au travers de cette adhésion en interne comme en externe sur les actions entreprises dans ces différents domaines.

3.2. Engagements de JEMS envers ses fournisseurs, acheteurs et autres partenaires

Opérant ses activités en collaboration avec de nombreux partenaires et fournisseurs, JEMS est attentif à la problématique Achats dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociale. JEMS

s'engage ainsi à réaliser des Achats Responsables et à mener à bien une politique de sélection de ses partenaires et fournisseurs en conformité avec les principes établis dans le Pacte Mondial des Nations Unies. JEMS respecte en outre les 10 principes de la Charte des bonnes pratiques entre donneurs d'ordre et PME qui favorisent des achats responsables.

Cette Politique, mise en place à l'initiative de la Médiation du crédit, la Médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance et la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF), vise à établir une « relation équilibrée, authentique et durable entre grandes entreprises, opérateurs publics et PME », tout comme entre clients et fournisseurs de prestations intellectuelles. La signature de la Politique engage également les entreprises à respecter des engagements pour des Achats Responsables afin d'éviter des comportements abusifs dans la connaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs :

1. Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs
2. Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques
3. Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs
4. Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière
5. Apprécier le coût total de l'achat
6. Intégrer la problématique environnementale
7. Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise
8. Mettre en place une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
9. Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs

JEMS collabore ainsi activement et de manière volontaire et engagée avec ses partenaires et fournisseurs à la mise en place d'une démarche commune de responsabilité environnementale ainsi que sociale, conscient de l'impact positif que cette approche peut avoir sur la qualité de la relation sur le long terme. La présente Politique des Achats Responsables expose ainsi les principes et règles assurant des processus d'achats équitables dans le respect des législations et réglementations en vigueur.

JEMS édicte à l'attention de ses fournisseurs un ensemble d'engagements clairs et contrôlables sur 7 axes majeurs pour assurer avec chacun un traitement équitable, neutre et en ligne avec ses objectifs de développement durable :

- Sélection des fournisseurs
 - Identifier et choisir les fournisseurs du Groupe par le biais d'une démarche d'achats responsables et d'une sélection neutre, transparente et équitable selon des critères et objectifs prédéfinis
 - Communiquer les raisons de non-sélection aux fournisseurs non retenus
 - Acheter chaque marchandise ou service sur la base d'une offre ou d'un cahier des charges permettant d'apprécier la recevabilité technique et commerciale de l'offre
- Ethique & Conflits d'intérêt
 - Evaluer le comportement éthique de chaque fournisseur ainsi que l'existence d'une démarche de ventes responsables
 - Interdire formellement toute rétribution, cadeau, prestation en échange ou avantage financier, direct ou indirect
 - Identifier et veiller à éviter tout conflit d'intérêt dans la relation commerciale
- Propriété intellectuelle & Confidentialité
 - Maintenir le plus haut niveau de confidentialité dans les échanges avec les fournisseurs et sous-traitants d'informations commerciales, techniques, financières...

- Respecter les droits de propriété intellectuelle et copyrights des fournisseurs
- Anti-corruption
 - Enoncer clairement la politique anti-corruption édictée par JEMS et inviter toute entreprise fournisseur de biens et de service à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds, les paiements de facilitation, et de tout cadeau ou pot-de-vin
- Risque de dépendance
 - Eviter tout risque pour un fournisseur d’être ou de devenir en état de dépendance économique dans le cadre de sa relation commerciale avec le Groupe
- Relation de confiance
 - Instaurer dès l’initialisation de la collaboration une relation de confiance qui intègre les dimensions éthiques, sociales et environnementales dans tout échange commercial
- Communication et engagement fournisseurs
 - Communication externe : Informer les fournisseurs majeurs dès le début d’une relation des grands principes de la démarche et de la Politique des Achats Responsables de JEMS et encourager la signature de cette dernière
 - Communication interne : Informer l’ensemble des managers et plus largement tous les collaborateurs susceptibles d’être en contact avec des fournisseurs des principes d’achats responsables conduits et respectés par le Groupe ainsi que de l’existence de la Politique Achats Responsables

3.3. Engagements sociaux

JEMS défend la conviction que des pratiques professionnelles enracinées dans des principes universels peuvent contribuer efficacement à bâtir un marché mondial plus stable et responsable ainsi que des sociétés plus prospères.

JEMS invite en ce sens toutes les entreprises qui souhaitent devenir fournisseur de biens et de services de son Groupe à aligner volontairement leurs stratégies et opérations avec les principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l’homme et des conditions de travail requises notamment par les conventions de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la législation en vigueur du pays dans lequel s’exerce la collaboration ou l’échange commercial.

- Abolition du travail effectif des enfants

S’engager à respecter la limite d’âge légal minimal d’admission à l’emploi établie par les conventions fondamentales N° 138 et N° 182 de l’Organisation Internationale du Travail
- Travail obligatoire ou forcé

Ne pas recourir à l’esclavagisme, au travail obligatoire ou forcé sous quelque forme que ce soit, ou au travail involontaire, (Conventions fondamentales N° 29 et N° 105 de l’OIT)
- Hygiène, Santé & Sécurité

Mettre en œuvre une politique HSCT d’Hygiène, Santé et Sécurité assurant à chaque collaborateur de l’entreprise un environnement de travail sain et sécurisé, ou la dignité des personnes, quel que soit leur niveau dans l’entre- prise, est respectée (Conventions N°155 et N° 120 de l’OIT)

Prendre toutes les mesures et investissements nécessaires pour limiter les accidents du travail pouvant survenir dans le cadre des activités professionnelles de tout salarié de l'entreprise

- **Bienveillance & Discipline**

Bannir et condamner toute menace physique et verbale ainsi que tout harcèlement ou autre violence, et abus sexuels (Conventions N° 29 et N° 111 de l'OIT)

- **Représentation du personnel, Négociation collective et Liberté d'association**

S'engager à défendre la liberté syndicale et accepter le droit d'organisation et de négociation collective par les collaborateurs de l'entreprise (Conventions N° 87 et N° 98 de l'OIT)

- **Diversité, Egalité et non-discrimination**

Interdire et condamner toute forme de discrimination pour raison d'âge, de sexe, d'opinions, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou sociale, de situation de handicap ou d'apparence physique (Convention N° 111 de l'OIT)

Promouvoir l'égalité de traitement ainsi que l'égalité des chances

Défendre et appliquer la parité homme –femme dans les niveaux de rémunération pour un travail de valeur identique (Convention N°100 de l'OIT)

- **Durée du travail et rémunération associée**

Se conformer à l'ensemble des obligations que les fournisseurs doivent respecter en termes de salaires minimum, avantages sociaux, heures de travail et heures supplémentaires, salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail (Conventions N°1, 30, 95, 100, 131, 163 & 171 de l'OIT)

- **Recours à la sous-traitance**

Autoriser préalablement tout recours par un fournisseur à la sous-traitance, directe ou indirecte, et s'assurer, le cas échéant, de la conformité de la sous-traitance aux principes de la Politique d'Achats Responsable de JEMS.

3.4. Engagements environnementaux

Acteur éco-responsable engagé et soucieux de contribuer à la protection de la planète, JEMS veille à sa mesure à développer une politique environnementale active dont l'objectif est de minimiser au mieux et sur le long terme tout impact préjudiciable à l'environnement, à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs mais aussi de ses clients, de ses fournisseurs et autres partenaires.

JEMS s'engage ainsi à respecter les lois et réglementations locales et internationales sur l'environnement. De manière proactive et dans un souci de transparence, JEMS informe ses fournisseurs et sous-traitants des actions et progrès réalisés chaque année par le Groupe.

Au travers de cette Politique des Achats Responsables, JEMS souhaite sensibiliser et motiver ses fournisseurs majeurs à la cause environnementale en leur demandant d'être en capacité de prouver qu'ils adoptent, à l'instar de JEMS des mesures concrètes et mesurables visant l'amélioration continue de leur performance en matière de maîtrise et de réduction de l'impact environnemental

Engagements Fournisseurs – Axe environnemental

En signant cette Politique des Achats Responsables, les fournisseurs de JEMS s'engagent à suivre et pouvoir justifier des actions suivantes :

- Respecter l'ensemble des lois majeures en vigueur et réglementations locales et internationales dans le cadre d'échanges hors frontières
- Eliminer ou de limiter tout risque environnemental potentiel en application du principe de précaution dans une démarche RSE
- Prendre en compte les règles et bonnes pratiques environnementales dans l'élaboration de produits ou mise sur le marché de nouveaux services
- Réduire leur impact sur l'environnement en limitant leurs émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer l'émission de pollutions locales (particules, bruits, odeurs...) et leur rejet dans l'environnement en respectant les normes de seuil en vigueur
- Bannir l'utilisation de produits ou substances nocives pour l'environnement dans l'exercice de leurs activités de production ou de service
- Promouvoir et avoir recours à l'utilisation, autant que faire se peut, de matériaux ainsi que d'énergies (Electricité, Gaz, Eau) renouvelables et/ou respectueux de l'environnement
- Être capable de produire un bilan régulier de mesure de leur performance en matière de politique environnementale ainsi que de démontrer la mise en place d'un système de management environnemental identifiable
- Sensibiliser et responsabiliser leurs collaborateurs au gaspillage et à la production de déchets en conduisant des actions de communication régulière et en mettant en place un tri sélectif et un recyclage des matières et produits usagés
- Réduire de manière générale la production de déchets et de mettre en place pour ceux qui ne peuvent être éliminés des opérations régulières de recyclage opérées dans les règles de l'art avec des entreprises dûment habilitées.

3.5. Engagements éthiques et d'ordre moral

Fidèle à ses valeurs morales fondamentales, JEMS s'est doté d'un Code Compliance strict qui guide l'ensemble de sa conduite et de ses pratiques internes et commerciales, et qui le mène quotidiennement à agir concrètement en vue d'un monde plus juste et plus éthique.

JEMS dans la conduite de ses affaires, s'engage à respecter et faire respecter par ses collaborateurs :

- La législation relative à la prévention de toute forme de corruption active ou passive ;
- Les règles relatives à la concurrence ;
- La confidentialité des informations auxquelles chaque collaborateur a accès dans le cadre de ses missions ;
- La sécurité et la confidentialité des données de ses clients et fournisseurs

JEMS s'engage également à éviter les situations de conflits d'intérêt personnel contraires aux intérêts de la société ou de ses clients et fournisseurs.

Engagements Fournisseurs – Démarche Compliance et Ethique :

JEMS demande à ses fournisseurs de s'engager en signant cette Politique à :

- Ne jamais avoir été condamné pour / ou être impliqué dans aucun acte de corruption, de détournements de fonds, d'extorsion ou de versements de pots de vin ou autres avantages financiers illicites
- Pouvoir justifier avoir mis en place des procédures et mesures de contrôle visant à prévenir et empêcher toute action possible de fraude, de détournement ou blanchiment d'argent, et de corruption
- Ne pas avoir recours à la débauche de collaborateurs en poste au sein du groupe JEMS lors des relations commerciales ainsi que respecter les règles relatives à une concurrence loyale et autorisée
- Traiter l'ensemble des données d'ordre sensible confiées ou accessibles avec la plus stricte confidentialité, et avoir mis en place un système ou des procédures visant à limiter l'accès à ces données aux seules personnes habilitées à les recevoir et à les traiter.

3.6. Respect des engagements de la Politique Achats Responsables – Suivi et Contrôle

JEMS remet la présente Politique des Achats Responsables à chacun de ses fournisseurs et sous-traitants majeurs pour prise de connaissance des engagements qui y sont listés et signature.

En signant cette Politique, chaque fournisseur et sous-traitant s'engage formellement à avoir lu et pris pleine connaissance de la Politique et à respecter l'ensemble des engagements qui sont évoqués ou lui sont demandés.

JEMS contrôlera auprès de ses fournisseurs et sous-traitants de manière ad-hoc mais régulière la véracité et conformité de ces engagements en pouvant, quand il le souhaite, demander des justificatifs ou preuves liés à ces engagements et à la mesure de leur performance.

En cas de non-conformité, JEMS pourra solliciter de la part du fournisseur ou sous-traitant la mise en place d'actions correctrices dans un délai convenu entre les parties.

JEMS se donne le droit de mettre fin à tout moment à toute relation avec un fournisseur ou sous-traitant qui ne se conformerait pas à cette Politique ou ne serait pas ou plus en mesure de justifier du respect à cette Politique.

Le 15 janvier 2025,

Jacques BENHAMOU

Président du Groupe JEMS

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES de JEMS

ENGAGEMENT FOURNISSEUR

Je, soussigné(e), (Prénom, Nom), en ma qualité de (Fonction).....de la société (Dénomination sociale)....., que je représente et pour laquelle il m'est donné plein droit de signature de la présente Charte, confirme :

- Avoir reçu, lu et pris pleinement connaissance de l'ensemble des engagements listés dans la présente Politique des Achats Responsables du Groupe JEMS ;
- Approuver, souscrire et nous engager à respecter l'ensemble des principes de cette Politique, et accepter que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat de fournisseur qui nous lie au Groupe JEMS ;
- Informer tous nos fournisseurs directs, et les encourager à suivre ces mêmes principes et règles de bonne conduite

Le / / 2025,

Signature & Cachet de l'entreprise :